



## PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Valence, le 12 septembre 2023

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### **ACTUALISATION DES LOYERS DES TERRES NUES ET BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME : ÉCHÉANCE DU 1ER OCTOBRE 2023 AU 30 SEPTEMBRE 2024**

La valeur de l'indice national des fermages a été fixée par arrêté ministériel en date du 18 juillet 2023 et publiée au Journal Officiel le 21 juillet 2023. Cette valeur a été constatée sur la base de 116,46, soit une augmentation de 5,63% par rapport à celle de 2022.

L'arrêté préfectoral n°26-2023-08-31-00001 du 31 août 2023 actualise les *minima* et *maxima* des loyers des terres nues et des bâtiments agricoles dans le département de la Drôme.

Vous trouverez l'ensemble des données actualisées pour l'année 2023 à l'adresse suivante : <https://www.drome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-forets-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-agricole/Fermage/Le-Fermage-statut-prix-indices-loyers>

La direction départementale des territoires est joignable à l'adresse mail suivante : [ddt-sa-pcsmt@drome.gouv.fr](mailto:ddt-sa-pcsmt@drome.gouv.fr)

#### **Cabinet du Préfet**

Service départemental de la communication interministérielle  
Tel : 07 85 77 63 10 – 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)



Préfet de la Drôme



@Prefet26